NUMERO LXXX.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 7. Octobre 1800.

L'An sixième de la Liberté BATAVE.

De PÉTERSBOURG, *le 9. Septembre.*

PAR ordre de l'Empereur, l'on continuë de former avec activité deux Armées, l'une en *Lithuanie*, l'autre dans la *Volhynie*: A l'une, commandée par le Général Comte *von der Pahlen*, le Général-Major *Salimow* a été nommé Ingénieur-Général: A celle du Général *Golenischtschew-Kutusow*, le Général-Major *Harting* fera les mêmes fonctions. Tous les Employés aux Départemens de l'Approvisionnement & du Commissariat ont été également nommés à ces deux Armées.

EXTRAIT d'une Lettre de COPENHAGUE *du 16. Septembre.*

„ Le 10. de ce mois, le Citoyen *Bourgoing*, Ministre-Plénipotentiaire de la République *Françoise* près de notre Cour, a eu sa première Audience du Roi: Il se rendit à 5. heures au Château de *Friedrichsberg*, où tout étoit prêt pour sa reception. Il fut d'abord introduit dans la Chambre du Roi, où, en présence des trois Ministres-d'Etat Comte de *Bernstorff*, de *Schimmelmann* & *Christian* de *Reventlow* (le Comte *Cay Reventlow* étant à ses Terres dans le *Holstein*,) il adressa à S. M. le Discours suivant."

SIRE,

„ *Le Chef de mon Gouvernement ne pouvoit pas me donner une preuve plus flatteuse de sa confiance, qu'en me chargeant de représenter* la République Françoise *près de Votre Majesté. J'espère me rendre digne de cet honneur, en entretenant la bonne intelligence, qui a si heureusement régné sans interruption entre la* France & le Danemarc, *au milieu des mouvemens orageux, qui ont troublé* l'Europe *depuis dix ans. Le Poste, que je remplirai près de Votre Majesté, a d'autant plus de prix à mes yeux, qu'il me mettra en état d'admirer de près un Gouvernement, dont la haute sagesse & la loyauté peuvent servir d'exemple, & qui a prouvé si éminemment, qu'il sçait unir à ces vertus une courageuse fermeté, lorsque sa dignité le lui commande.*"

„ Après avoir remis ses Lettres de créance au Roi, il fut présenté au Prince-Royal, ensuite à la Princesse, son Epouse, enfin au Prince *Frédéric*, Oncle du Roi: Il reçut par-tout un accueil gracieux. — Le lendemain, le Citoyen *Bourgoing* a assisté pour la première fois aux Conférences, qui se tiennent tous les Jeudis chez le Comte de *Bernstorff*, & où se trouvent tous les Ministres Etrangers."

De COPENHAGUE, *le 20. Septembre.*

Quoiqu'en conséquence de l'Arrangement provisoire avec l'*Angleterre* les mesures de défense aient cessé, la Marine néanmoins ne desarme point: Elle est indispensable à l'existence même d'une Nation comsable à l'existence même d'une Nation commerçante; elle l'est sur-tout, lorsque la supériorité d'une seule Puissance sur mer lui fait soutenir, à la face de l'*Europe*, des prétentions, aussi propres à mettre la Navigation de tous les autres Peuples dans sa dépendance, que flétrissantes pour l'honneur de leur Pavillon. — L'Amiral *Vleugel* a arboré son Pavillon à bord du Vaisseau, *le Neptune*, comme Commandant de l'Escadre à notre Rade.

SUITE des Pièces relatives aux différends entre le DANEMARC & L'ANGLETERRE.

No. V. NOTE *de M. le Comte de* WEDEL-JARLSBERG *à Mylord* GRENVILLE. — *A* LONDRES *le 2. Août* 1800.

„ Le Sous-signé, Envoyé-Extraordinaire de S. M. *Danoise*, se borne à accuser la reception de la Note Ministérielle de Mylord *Grenville*, datée le 30. du passé, en réponse à la sienne du 29. précédent. Il en a fait incessamment part à sa Cour, ainsi que de la mission, dont Lord *Whitworth* est chargé pour le *Danemarc*."

„ Mais, en attendant que la discussion sur les hostilités commises va être portée à *Copenhague*, le Sous-signé s'empresse de renouveller sa réclamation instante sur la restitution de la Frégate *Freya*, dans un état de continuer son Voyage, & sur celle de son Convoi. Après que le Gouvernement *Britannique* a, moyennant l'emploi de forces supérieures, obtenu le but de mettre la Frégate de S. M. *Danoise* hors d'état de protéger son Convoi contre l'exécution d'une *prétention contestée & en litige*, & que l'une & l'autre ont été amenés dans un Port *Anglois*, où la prétenduë visite des Navires Marchands s'est effectuée, sans qu'on ait découvert le moindre article à la charge des Cargaisons innocentes, le Sous-signé se flatte, que le Gouvernement *Britanni-*

que voudra bien s'empreſſer de donner par les faits à celui du *Danemarc* l'aſſurance conciliatoire, qu'il eſt bien éloigné d'aggraver le différend par la prolongation de procédés hoſtiles, & une preuve qu'en reſtituant les Vaiſſeaux mentionnés il les traite différemment des Captures faites ſur l'Ennemi. "

„ Le Sous-ſigné prie S. E. Mylord *Grenville*, de vouloir bien appuyer la juſte demande de ſes bons offices, & d'en conſidérer l'accompliſſement comme une voye ouverte vers telle explication qui puiſſe arrêter l'impreſſion du paſſé & aſſurer la continuation d'une harmonie, qui a conſtamment fait la ſatisfaction & le bonheur des Souverains des Nations réciproques. "

(*Signé*) WEDEL-JARLSBERG.

No. VI. NOTE de Lord GRENVILLE à Son Exc. M. le Comte de WEDEL-JARLSBERG (traduite de l'*Anglois*.) — A LONDRES le 4. Août 1800.

„ *Le Sous-ſigné, principal Secrétaire-d'Etat de S. M. pour les Affaires-Etrangères, a eu l'honneur de remettre devant le Roi la Note, qui lui a été transmiſe par le Comte* Wedel-Jarlsberg, *Envoyé-Extraordinaire & Miniſtre-Plénipotentiaire de S. M.* Danoiſe, *le 2. de ce mois.* "

„ *Pour ce qui concerne la demande, faite par le Comte* Wedel-Jarlsberg, *pour faire relâcher la Frégate* Danoiſe, Freya, *& ſon Convoi, il a ordre de Sa Majeſté, d'informer ce Miniſtre, que, quel que ſoit le déſir de S. M. de manifeſter en toutes les occaſions ſon égard & ſon amitié pour le Roi de* Danemarc, *cependant, comme le Capitaine de la* Freya *a jugé à propos, ſans aucune provocation, de commencer des hoſtilités actuelles contre un de ſes Vaiſſeaux de guerre, & de ſacrifier témérairement* (wantonly) *les vies des Sujets des deux Souverains, par une conteſtation où il eſt entré ſans cauſe, & qui pouvoit uniquement conduire à une effuſion de ſang non néceſſaire, la Frégate & le Convoi, qui ſe trouvoient placés ſous ſes ordres, doivent néceſſairement répondre du réſultat de la demande, qui ſera faite au nom de Sa Majeſté, d'une ſatisfaction dûe à cette conduite ſi peu ſuſceptible de juſtification & ſi digne de blâme.* "

„ *Cette réſolution de la part de S. M. eſt d'autant plus néceſſaire, que le cas préſent n'eſt pas le premier, où S. M. a eu récemment à ſe plaindre d'une pareille conduite, & depuis que la patience diſtinguée, qu'on a obſervée dans le cas du* Phénix, *paroît avoir produit un effet, qui a ſi peu répondu aux vœux & à la juſte attente de Sa Majeſté. Mais c'eſt avec plaiſir, que S. M. anticipe l'époque, que la Cour de* Copenhague, *par une détermination qui s'accorde avec l'uſage établi & le Droit des Gens, ainſi qu'avec l'honneur du Pavillon de Sa Majeſté, le mettra à même de manifeſter, de ſon côté, ſes ſentimens d'amitié envers une Puiſſance, avec laquelle elle eſt liée par tant de liens.* "

(Signé) GRENVILLE.

De VIENNE, *le 20. Septembre.*

La *Gazette* de la Cour, après avoir annoncé l'Ordinaire dernier la prolongation provisoire de l'Armiſtice, convenue le 15. du courant entre les Généraux en chef des Armées en *Allemagne*, ne donne aujourd'hui d'autre Nouvelle du Quartier-Général d'*Alt-Oettingen*, que celle du départ de l'Empereur le 14. de l'inſpection de différents Camps de Troupes en *Bavière*, pour laquelle Sa Majeſté étoit partie le 12. du mois. La même Feuille continue de ſuite le compte, qu'elle a commencé de rendre dans ſon *Numéro* précédent, des Députés des *Viennois* pour répondre à l'Appel aux Armes, fait il y a huit jours aux Habitans des deux *Autriches*. Il paroît par les Liſtes authentiques d'inſcription pour le ſervice perſonnel, qu'il s'eſt préſenté juſqu'ici, dans la Capitale, 239. Volontaires prêts à entrer dans les Bataillons Autrichiens, qui ſont deſtinés à joindre l'Empereur à l'Armée d'*Allemagne*. Les Liſtes de ſouſcription, pour faciliter l'armement National par des ſecours en Argent, qui ont été ouvertes en même tems à *Vienne*, montent enſemble, juſqu'à ce jour, à la Somme de 8123. Florins, fournis par 1000. Perſonnes. On remarque dans ces nombres le Baron de *Duminique*, Miniſtre de Cabinet de l'Electeur de *Trèves*, le Comte *Antoine* de *Bergen*, Miniſtre-d'Etat, & de Police, & le Comte *François* de *Colloredo*, Miniſtre du Cabinet de S. M. l'Empereur, qui ont contribué le premier 2000. Florins, les deux autres chacun 1000. Florins. Deux Négocians & un inconnu ont ſouſcrit pour les trois, pour 500. Florins; un Négociant encore pour 400. Florins; la Comteſſe *Alexandrovicz* pour 50. Ducats d'*Hollande*, &c. En outre, un Bourgeois a donné, nourri & entretiendra deux Hommes; un autre un Homme; un troiſième ſon Fils.

*EXTRAIT d'une Lettre d'*AUGSBOURG, *du 23. Septembre.*

„ Déjà, à ce qu'on apprend de la Baviere, les deux Armées s'étoient approchées de la Ligne de démarcation & elles ſe trouvoient en préſence, lorſque la Dépêche, annoncée le 18. de ce mois au Général *Moreau* par le Télégraphe de *Strasbourg*, & confirmée le lendemain par le Courier *Mouſtache*, a ſauvé encore le moyen d'éviter le carnage d'une bataille terrible. Dans l'alternative de la ratification des Préliminaires de *Paris*, ou de la Guerre, il eût été moralement impoſſible à l'Empereur d'éviter le Combat par la fuite, des premiers, après s'être mis en perſonne à la tête de ſon Armée, pour tenter plutôt la dernière extrémité. Le *Premier-Conſul*

ce paroît l'avoir senti, & s'est desisté enfin de la dite alternative; mais, tout en cédant & mettant de côté pour le moment le plan conçu d'une Paix séparée avec l'*Autriche*, il a mis cette condescendance à un prix, qui, sous les points de vuë Militaire & Diplomatique, devoit l'en récompenser abondamment. Ce prix étoit la reddition des trois Places importantes d'*Ulm*, d'*Ingolstadt* & de *Philipsbourg*; les seules qui restassent encore à l'Empereur dans la partie de l'*Empire*, occupée par les *François*, & que le Général *Kray*, quelque vivement pressé qu'il fût à ce sujet, n'avoit pu être déterminé à livrer au Général *Moreau*, lors de la Convention d'Armistice en *Allemagne* du 15. Juillet dernier. De ce prix le Comte de *Lehrbach*, le Baron de *Lauer* & le Citoyen *Laborie*, sont convenus le 20 à *Hohenlinden*; & moyennant la remise des trois Forteresses ci-mentionnées, comme *gage des intentions pacifiques de l'Empereur*, il a été accordé à ce Monarque *quarante-cinq* jours de Suspension-d'Armes pour remplir ses intentions. Quelque surprenant que puisse paroître un pareil dénouëment, le besoin urgent de la Paix, sentie évidemment dicté à l'Empereur le sacrifice des principaux boulevards de l'*Empire*, & fait approuver encore ce sacrifice par les Habitans de l'*Empire* mêmes, entièrement las de la Guerre. Le premier bien, qui en résultera pour la malheureuse *Allemagne*, sera la répartition plus égale des Troupes sur toute la surface de son Territoire. La *Bavière* ressentira en particulier les fruits de cette mesure, par la dispersion des masses énormes des Armées entassées entre l'*Iser* & l'*Inn*. Dès-présent l'Armée *Françoise* a commencé à rétrograder sur tous les points. La plus grande partie se retire en *Souabe*, où elle va prendre des Quartiers des Cantonnemens. Le Général *Moreau* arrivera incessamment ici de *Nymphenbourg* avec son Quartier-Général; & il le transférera peu de jours après à *Stuttgardt*, d'où le Lieutenant-Général *Ste. Suzanne*, Commandant la Réserve, doit transporter le sien à *Manheim*. De son côté, l'Armée Impériale retire également de la Ligne de démarcation & de ses Camps, pour aller prendre des Quartiers. L'Empereur lui-même s'est remis en route pour *Vienne*, le lendemain de la signature de la Convention de *Hohenlinden*; & le Comte de *Lehrbach* l'a accompagné."

EXTRAIT d'une Lettre de RATISBONNE *du 25. Septembre.*

"Un nouvel Accord entre les Armées, conclu le 20. du courant au nom des Généraux en chef, a empêché encore les hostilités d'éclater & prolongé jusqu'au 4. Novembre l'Armistice, ainsi que l'état de choses provisoire, qui subsiste avec lui dans l'*Empire*. En conséquence, les Troupes *Françoises*, deux fois parties de cette Ville dans le cas du renouvellement de la Guerre, y sont rentrées de nouveau; & même le Quartier-Général de l'Aile gauche de l'Armée du *Rhin* y reviendra. Le Général de Brigade *Bonnet* retourna ici le 22. au matin, & fut suivi le lendemain de la 23me Demi-Brigade; mais cette Troupe s'est remise en marche aujourd'hui, & vient d'être remplacée par la 15me Demi-Brigade, qui formoit précédemment la Garnison de cette Ville. Depuis le 21, des Sentinelles *Françoises* sont postées de nouveau sur notre Pont de pierre; & la libre communication avec l'autre rive du *Danube* a été rétablie en même tems."

EXTRAIT de la GAZETTE PRIVILÉGIÉE *de* STUTTGARDT.

"*De* STUTTGARDT, *le 24. Septembre.* — Contre toute attente, mais à la consolation de l'humanité souffrante, l'espérance fondée de la Paix vient de nous être renduë. Deux Couriers d'Etat *François*, expédiés le 20. de ce mois au soir, du Quartier-Général à *Munich*, ont passé la nuit du jour suivant par cette Ville, l'un pour *Paris*, l'autre pour le Quartier-Général du Général *Augereau* à *Aschaffembourg*, & ont remis ici au Lieutenant-Général *Ste. Suzanne* des Depêches, suivant lesquelles la Suspension-d'Armes a été continuée pour 45. jours, sous cette condition principale, que *Philipsbourg*, *Ulm* & *Ingolstadt*, seront mises dans *cinq* jours à la disposition des Troupes Républicaines, & tout-à-fait évacuées dans *dix* par celles de l'Empereur & de l'*Empire*. Le premier des dits Couriers *François*, envoyé à *Paris* par le Général *Moreau*, avoit ordre de faire la plus grande diligence, afin d'arriver encore aux *Consuls*, s'il étoit possible, dans la journée du 23. à la Fête du Nouvel-an Républicain. Cependant, la substance du moins de la nouvelle Convention pour la prolongation de l'Armistice a sans-doute pu être connuë à *Paris* le 23. au matin, ou peut-être déjà la veille au soir, puisque le même Courier destiné pour cette Ville, qu'on sçait être arrivé le 22. au matin à *Durlach*, étoit chargé aussi de Depêches pour *Strasbourg*, qui de-là devoient être transmises sur-le-champ au Gouvernement par le Télégraphe. L'accomplissement, en attendant, des conditions du renouvellement de l'Armistice paroît commencé dès ce moment, puisque la libre communication avec *Ulm* est en partie r'ouverte, le Bureau des Postes d'ici ayant expédié de nouveau depuis hier des Lettres pour cette Place. L'Armée *Françoise* sera transportée en grande partie de la *Bavière* en *Souabe*. On attend dans cette Ville, avant trois ou quatre jours, le Général en chef *Moreau* avec une partie de son Etat-Major. Le Lieutenant-Général *Ste. Suzanne* retournera aujourd'hui ou demain, à *Heidelberg* ou à *Manheim*."

De STRASBOURG, *le 23. Septembre.* Un Courier du Général *Moreau* arriva ici hier; &, après avoir remis une Depêche

che au Directeur du Télégraphe, il continua ſa route pour *Paris*, où il comptoit être rendu ce ſoir. La Depêche Télégraphique, transmiſe hier à *Paris*, a été répétée aujourd'hui par le Télégraphe de la Capitale, pour être renduë publique en cette Ville. Dans l'après-midi, à la fin de la Cérémonie de la Fête de la République, après les Discours ſolemnels du Préfet & du Profeſſeur *Eſcher*, le premier a donné lecture de la Transmiſſion Télégraphique, qui venoit d'arriver. Elle étoit ainſi conçuë: "La Suſpenſion-d'Armes eſt pro-„ longée. L'Empereur veut ſérieuſement „ la Paix, & remet à nos Troupes, pour „ gage de ſa ſincérité, les Forteresſes d'*Ulm*, „ d'*Ingolſtadt* & de *Philipsbourg*." Cette Nouvelle a été accueillie par les acclamations longtems prolongées de *Vive la République! Vive la Paix!*

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *juſqu'au* 8. Vendémiaire (30. *Septembre.*)

„ On dit, que le Général *Clarke* eſt parti la nuit du 5. au 6. de ce mois pour *Luneville*; ce qui eſt très-probable, attendu qu'il lui avoit été enjoint, par Arrêté du 2. *Vendémiaire*, de s'y rendre inceſſamment pour faire les préparatifs néceſſaires à la tenuë du Congrès. On dit auſſi, que le Conſeiller-d'Etat *Joſeph Bonaparte*, Frère du *Premier-Conſul*, ſera chargé à ce Congrès des [illegible] de la République, & qu'il le ſera [illegible] mais cette dernière aſſertion ſemble jusqu'[illegible] mériter confirmation. C'eſt tout ce qu'[illegible] débite de nouveau relativement aux pro[illegible] nes Négociations de Paix. Ce qui [illegible] reſſe le plus la curioſité du Public, [illegible] ſçavoir, ſi l'*Angleterre* y ſera [illegible] mais la Correſpondance avec ce [illegible] quoiqu'elle ſe continuë toujours, eſt [illegible] enveloppée du plus grand ſecret."

„ Nos Feuilles, en rendant compte [illegible] la préſentation du Citoyen *Bourgoing* [illegible] Cour de *Copenhague*, diſent, "que [illegible] „ Diſcours au Roi a été court & [illegible] „ l'être. *Chriſtien* VII. lui a répondu [illegible] „ tent-elles) avec aſſez de préſence [illegible] „ ſprit; mais l'entrevuë n'a pas été [illegible] „ gue. En revanche, on a remarqué [illegible] „ le Prince-Royal s'étoit longuement [illegible] „ tretenu avec le Citoyen *Bourgoing*; [illegible] fin elles répètent, d'après les Nouvelles [illegible] *Nord*, une obſervation ſur l'étiquette: [illegible] „ avoit longtems, qu'on n'avoit vu à [illegible] „ de *Copenhague* un Miniſtre de [illegible] „ habit brodé & en dentelles, [illegible] „ au côté: Cette nouveauté n'a pas [illegible] „ ru déplaire."

„ Les *Effets publics Françoiſ* ont [illegible] veau perdu un peu. Le *Tiers-conſolidé* [illegible] hier à 34. & trois quarts pour-cent.

Vente publique Lundi le 20. *Octobre* 1800. *à* 10. *heures du matin à la Campagne* ZORGVLIET, *ſituée entre* LA HAYE *& le Village de* Scheveningue, *d'une quantité belle & conſidérable d'Orangers, Lauriers & autres Arbres; ainſi que d'une grande collection de Plantes étrangères & d'Ananas. On pourra voir le tout à la dite Campagne dans huit jours avant la Vente, en s'adreſſant au Jardinier y demeurant, où on pourra lire en même tems les conditions de la Vente. Celui qui déſire de plus amples informations peut en avoir chez* J. KÖHLER, *demeurant tout près du Pont de* Scheveningue *à* LA HAYE *ſus-dit.*

AVIS AU PUBLIC. *On nous mande de* ST. AMAND, *que, depuis longtems, on a eu beaucoup de demandes de Logemens pour les Perſonnes, qui ſe propoſent de venir prendre les* Bains *& les* Bouës Minérales *ainſi que les* Douches. *Tout le monde connoit les merveilleuſes, qu'elles ont opérées des Maladies les plus invétérées, telles que Maladies de nerfs, graveleuſe, rhumatiſme, paralyſies, ancyloſes, luxations, coups de feu, fractures, les Maladies de peau dartreuſes, les Maladies chroniques & internes & les tumeurs. Site de ces* Bouës Minérales, *à* 45. *lieuës de* Paris, *& la grande chaleur, qui donne une plus grande activité aux Bouës, ont fait qu'il y a beaucoup de monde cette année. Le Public eſt averti, que l'ouverture des Eaux a eu lieu le* 15. Prairial, *& que l'uſage des* Bouës Minérales. *S'adreſſer à Mad.* RENAUDIN, *aux* Fontaines Minérales ST. AMAND, *Département du* Nord, *qui donnera tous les renſeignemens néceſſaires aux Baigneurs.*

DE MOULINS, *Voiturier de* LAUSANNE *en* Suiſſe, *partira d'*Utrecht *pour la* Suiſſe, *environ le* 15. *Octobre* 1800. *avec une bonne Voiture attelée de bons chevaux: Les Perſonnes, qui déſireront profiter de ſon retour, peuvent s'adreſſer à G. D.* BOURGUER *au* nouveau Caffé *au* Plein, *à* LA HAYE.

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

NUMERO LXXX.

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 7. Octobre 1800.

L'An ſixième de la Liberté BATAVE.

DE MILAN, *le* 15. *Septembre.* A moins de contre-ordre, les hoſtilités doivent commencer demain ou après-demain en *Italie.* L'on ignore jusqu'ici, ſi l'Armiſtice y ſera prolongé, ainſi que, ſuivant des Avis de *Chiavenne*, il l'a été pour quelques jours en *Allemagne:* Cependant, à en juger par la marche rétrograde de quelques Corps de Cavalerie, & par l'arrivée en cette Ville de quelques Généraux, qui viennent de l'Armée, elles ſeront retardées encore pour un tems. Le Général en chef *Brune* eſt parti néanmoins le 12. pour l'Armée. La veille de ſon départ, il adreſſa à la Commiſſion de Gouvernement en cette Ville une Lettre, qui porte, comme tous les Actes émanés de ce Général, l'empreinte de la défiance, où il eſt ſur la diſpoſition des eſprits envers les *François* en *Italie.* En voici la teneur.

"CITOYENS, Je pars demain de *Milan.* Tandis que je vais combattre l'Ennemi commun, je compte ſur votre zèle pour le maintien de la tranquillité dans l'intérieur de la République *Cisalpine.* Vous atteindrez facilement ce but, ſi les malveillans ſont ſévèrement punis, les bons Citoyens encouragés, & ſi en particulier l'ardeur civique de la *Garde-Nationale* eſt par-tout excitée & ſagement dirigée. Il eſt en outre de la plus grande néceſſité, que votre Police rédouble de ſurveillance. Je laiſſe, CITOYENS, au Général de Brigade *Vignole* le Commandement de la *Lombardie*, & à l'Adjudant-Commandant *Hullin* celui de la Place de *Milan.* Je ſuis perſuadé, qu'il régnera la plus parfaite harmonie entre ces Officiers-Généraux & vous, dans tout ce qui regardera le bien public; & je dois attendre les meilleurs effets de votre vigilance, du zèle de la *Garde-Nationale*, & du bon eſprit, qui anime en général les Habitans de la République *Cisalpine.*"

EXTRAIT d'une Lettre de VIENNE *du* 20. *Septembre.*

"Quoiqu'il ſoit certain, que les Commandants en chef des deux Armées dans l'*Empire* ſont convenus de la prolongation de l'Armiſtice, du moins jusqu'à ce qu'on ſçache la détermination du Gouvernement *François* ſur la dernière Réponſe de l'Empereur; quoiqu'il ſoit même indubitable, que ce Monarque déſire ſincèrement la Paix & eſt diſpoſé à y faire de grands ſacrifices; l'on eſt néanmoins occupé dans tous les Etats Héréditaires à prendre les meſures de défenſe les plus vigoureuſes, tant en *Italie* qu'en *Allemagne*, au cas que les Chefs actuels de la *France* perſiſtent, ſur les traces de leurs Prédéceſſeurs, à ne point vouloir de Paix qu'une Paix qui ſeroit auſſi deshonorante pour l'*Autriche* que propre à leur mettre entre les mains la domination éventuelle ſur tout le reſte du Continent *Européen.* Tout ce qu'il y a ici de Militaire, a ordre de partir dans la huitaine, partie pour l'*Italie*, partie pour la *Bavière:* Et la Bourgeoiſie armée a ordre de monter la garde aux Portes de la Ville. L'enrôlement pour le Corps des Arquebuſiers-Volontaires de *Vienne* a commencé avec le plus grand ſuccès. Le Duc *Albert de Saxe-Teſchen* y fournit lui ſeul 600. Hommes à ſes propres frais, dont chacun reçoit 40. Florins d'Argent de levée, & 20. *Creutzer* de Solde par jour. Dans peu de jours, il s'eſt préſenté plus de 500. Volontaires pour ce Corps, dont les Enrôleurs parcourent chaque jour la Ville & les Fauxbourgs au ſon d'une Muſique guerrière. Les Comitats de la *Hongrie* ſemblent animés en ce moment du même eſprit que ſous le Règne de *Marie-Thérèſe:* La Ville de *Presbourg* ſeule fournira 350. *Huſſars* complettement équipés & un nombre proportionné d'Infanterie. Cependant, malgré tous ces préparatifs, l'on croit plus que jamais à la Paix. Outre l'expérience, que le *Premier-Conſul* a faite lui-même en perſonne dans la Campagne de 1797, que plus ſon Armée s'éloignoit de ſa propre Frontière & s'avançoit au coeur d'un Pays, dont les Habitans ſeroient tous les momens prêts à ſe ſoulever ſur ſes arrières, plus les difficultés de tous genres ſe multiplioient & les dangers augmentoient; — outre cette conſidération & d'autres de cette eſpèce, l'on s'affermit ici de plus en plus dans l'idée, que la *Ruſſie* & la *Pruſſe* interviendront enfin, afin de rétablir l'équilibre, ſi étrangement dérangé tant ſur mer que ſur le Continent de l'*Europe.* La nuit du 16. au 17. de ce mois, il arriva, dans l'eſpace de peu d'heures, deux Couriers de *Berlin*, chargés auſſi de Depêches pour le Premier-Miniſtre d'Etat Baron de *Thugut*, avec lequel le Miniſtre de *Pruſſe* Comte de *Keller* a eu enſuite une Conférence. L'on ſuppoſe, d'après quelques indices, que la Cour de *Berlin* va mettre un terme aux longues Négociations, qui n'ont ceſſé de l'occuper depuis le Traité de *Baſle*, & qui toujours continuées n'ont produit encore aucun réſultat connu, tandis qu'en attendant l'*Empire*, auquel des liens ſi anciens & ſi ſacrés l'attachent, eſt dévaſté, épuiſé, & ruiné de fond en comble. Ces Négociations, à ce qu'on prétend, ont ſuſpendu juſqu'à préſent l'effet des meſures, que la *Ruſſie* & la *Pruſſe* devoient prendre de concert, pour rendre enfin la *Paix* & l'*Indépendance* à tant de Peuples, qui gémiſſent à la fois ſous le double fléau des diviſions intestines & de la Guerre étrangère. Si ces Négociations ne conduiſoient donc pas au but dé-

ſiré, il ne reſteroit qu'à remplir de bonne-foi les engagemens éventuels, qu'on dit avoir pris par les deux Puiſſances, en renouvellant récemment leur ancienne Alliance. — Suivant des Avis de *Léopol*, il ſe trouve déjà ſur la rive droite du *Bug* une Armée *Ruſſe* de 50 Hommes, à laquelle le Grand-Duc *Conſtantin* étoit inceſſamment attendu. "

EXTRAIT d'une autre Lettre de VIENNE *du 20. Septembre.*

„ Le 16. de ce mois au ſoir il arriva un Courier avec des Lettres de l'Empereur pour l'Impératrice & des Depêches pour le Premier-Miniſtre-d'Etat Baron de *Thugut*. On a ſçu à cette occaſion, qu'en chargeant l'Archiduc *Jean*, ſon Frère, du Commandement en chef de l'Armée, Sa Maj. lui a donné pour Second, afin de l'aſſiſter de ſes conſeils, le Général-d'Artillerie Baron de *Lauer*, tandis que le Colonel de *Weirotter*, qui a la réputation d'un de nos meilleurs Tacticiens, ſera ſous lui les fonctions de Quartier-Maître-Général. Il paroît, d'après des Avis de *Prague*, que, ſi l'on ne ſe trompe point, en ſuppoſant à l'Archiduc *Charles* des motifs particuliers, pour ne point prendre le Commandement en chef, qui lui a été preſſé d'accepter, il eſt du moins certain, qu'en tout cas l'état de ſa ſanté ne le lui permettroit point: Il eſt tel, que les inquiétudes à ce ſujet augmentent ſenſiblement. Le Général *Schmidt*, qu'il a paru affectionner, mais dont on a annoncé la retraite de l'Armée avec penſion, après avoir rempli durant la dernière Campagne la place de Quartier-Maître-Général va y être remis (à ce que l'on apprend) en activité. En revanche, le Général de *Linden*. *Lindenau* eſt du nombre de ceux qui vont ſe retirer avec Penſion. Le Général de *Linden* cemment nommé Inſpecteur de la Cavalerie, a eu le malheur, à une reconnoiſſance, de du haut d'un Rocher eſcarpé une chûte de cheval, dont il a été mortellement bleſſé: Le néral de *Meerveld*, qui a eu le même malheur en franchiſſant un Foſſé, l'eſt moins grièvement.

„ La première Diviſion de notre Garniſon va ſe mettre demain en marche pour l'Italie. Déjà aujourd'hui la Garde à tous les Poſtes Militaires eſt montée par la Bourgeoiſie. Les de l'*Autriche*, aſſemblés le 16. de ce mois, ont réſolu de lever à leurs frais un Bataillon tier du Corps des Arquebuſiers-Volontaires d'*Autriche*. Ce Corps ſera fort de 24. gnies de 200. Hommes chacune. L'exemple, qu'a donné le Duc de *Saxe-Teſchen*, en ſe geant de la levée & de l'entretien de 600. Hommes du même Corps, a été imité auſſi à la pluſieurs de nos plus riches Particuliers. Le Prince de *Schwarzenberg* s'eſt engagé à la & à l'entretien de 200. Hommes. Le Duc de *Würtemberg*, qui a été inſtallé le 14. Commandement de *Vienne*, en donnant au même Corps 4. Hommes du nombre de ſes leur a aſſuré leurs Gages actuels en Penſion leur vie durant. Le Baron de *Lang*, d'une Manufacture de Coton à *Ebreichsdorff*, a fourni dix-ſept Hommes à ſes frais. cours eſt beaucoup plus nombreux, qu'on n'avoit oſé l'eſpérer, aux différentes Maiſons rôlement, ouvertes dans tous les Quartiers de cette Réſidence. Il en eſt de même autres Villes de la Province, où il a été envoyé des Officiers Penſionnés, pour avoir intendance de ces enrôlemens. "

„ Au cas que la Guerre doive ſe reprendre, les malheureux Pays, où en eſt le déjà ſi foulés, ſi épuiſés, ne pourront ſuffire à l'entretien des Armées; & l'Ennemi ſera la néceſſité de trainer de gros Magaſins après lui: Malheur aux Provinces, que le Guerre a déjà miſes entre ſes mains! L'*Italie*, où régnoit autrefois l'abondance, eſt à la de la diſette de Vivres la plus accablante pour les Peuples: Elle ſe fait déjà cruellement dans le *Modénois*, le Pays de *Reggio*, le *Parmeſan*, le *Pluiſantin*, & les Contrées phes. L'exportation du Foin a été défenduë dans la *Bohême*. "

De BERLIN, *le 27. Septembre.* L'effroi, qu'avoit d'abord cauſé le malheur au Roi, aux Manoeuvres de *Potzdam*, s'eſt diſſipé: L'on aſſure, que l'effet s'en duit à une ſimple contuſion. Du moins ce Prince s'eſt trouvé en état, dès le mois, de retourner au Camp, pour voir défiler de retour vers leurs Quartiers les Régimens, qui y étoient venus des autres Garniſons. Les Manoeuvres ſont terminées; les Généraux ſont retournés à leurs réſidences: Le Miniſtre ces, Comte *von der Schulenbourg-Kehnert*, eſt revenu de *Potzdam* à *Berlin*, Général de *Beurnonville* & Mylord *Carysfort*, Miniſtres de *France* & d'*Angleterre*.

De BERNE, *le 19. Septembre.* Nous avons fait connoître (*dans notre Gazette* LXVI.) le Projet de Loi, préſenté au commencement du préſent mois au *Conſeil-ſtatif Helvétique* par ſa Commiſſion des Finances ſur la matière des redevances en Fruits ou en Argent. Les *Dixmes* & les *Cens* avoient été *abolis* en Novembre partie ſans rachat, partie contre une légère rétribution, au grand détriment des de l'Etat & des Particuliers, des Etabliſſemens du Culte Religieux & de toutes ſtitutions pieuſes ou d'Education publique. Le dit Projet de Loi tendoit „ à „ l'obligation du payement de ces Droits, ſauf à déterminer dans le plus court „ mode & le taux d'un juſte rachat, & à ſtatuer en particulier ſur les *Dixmes* & „ l'année courante *d'après la juſtice & l'équité*. " Ce Projet, ſoumis après jours de diſcuſſion à un premier *appel nominal*, a été adopté alors comme *Conſeil-Légiſlatif*, & envoyé par lui, d'après les formes actuelles, au *Conſeil-*

avoir ſon Avis. L'Avis du *Pouvoir-Exécutif*, donné immédiatement après, en date du 15. de ce mois, a été favorable, mais recommandoit, dans une affaire auſſi grave, la plus grande circonſpection pour ce qui reſtoit à régler: Il étoit de la teneur ſuivante.

Le CONSEIL-EXÉCUTIF *au* CONSEIL-LÉGISLATIF, *en* HELVÉTIE.

"Parmi toutes les Loix rédigées depuis le commencement de la République *Helvétique*, il n'eſt aucune, dont les ſuites aient été auſſi *deſaſtreuſes* & auſſi *deſtructives*, que la Loi du 4. Novembre 1798. ſur les *Droits Féodaux*. Il n'en eſt pareillement aucune, dont la révocation ait été auſſi fréquemment réclamée, & dont l'exécution ſoit auſſi généralement regardée comme impoſſible. La *Commiſſion-Exécutive* avoit adreſſé le 4. Juillet dernier un Meſſage aux Conſeils *Législatifs*, contenant le développement des principes pernicieux de cette Loi, & le ſyſtême fidéiſe des maux, auxquels elle a donné lieu. Le *Conſeil-Exécutif* ſe réfère à ce Meſſage. Il ne peut donc que ſe réjouïr, que vous vouliez détruire un monument, qui n'occupa que trop longtems une place importante dans notre Code; & il approuve en entier votre Projet. Mais, en détruiſant ce monument barbare, vous contractez auſſi l'engagement de lui ſubſtituer un *édifice nouveau, qui ſoit durable & accompli.* Il eſt inutile de vous dire, combien l'objet, dont vous vous occupez, préſente de difficultés: Mais pardonnez à l'amour de la Patrie dont le *Conſeil-Exécutif* eſt animé, & au vif intérêt qu'il prend au bonheur de chaque Citoyen, s'il vous prie de vouer à cette matière toutes vos lumières & toute la méditation, que ſon importance exige, &c."

Après la réception de ce Meſſage, le *Conſeil-Législatif* a donné force de Loi à ſon Projet, & décrété ainſi la ſuſpenſion de l'exécution de la Loi, renduë en 1798. pour l'*abolition des Dixmes & Cens*. Il a paſſé enſuite à l'objet du payement des *Dixmes* & *Cens* pendant la préſente année; &, à la ſurpriſe générale, il a adopté un Projet, qui ordonne ſimplement, "que ces Droits ſeront perçus pour l'année 1800. comme ci-devant." La *réſerve* d'une Loi particulière à ce ſujet, plus encore les termes dans leſquels on ſe l'étoit réſervée, & la prudence néceſſaire aux grands changemens, ſembloient permettre quelque modification & facilité dans les moyens. On croit, que le *Conſeil-Exécutif* ne donnera pas ſon aſſentiment à cette meſure, & tâchera, dans ſon Avis, d'engager le *Conſeil-Législatif* à la rejetter, quand elle ſera miſe une ſeconde & dernière fois aux voix.

La nouvelle Armée *Françoiſe* de Réſerve a déjà défilé toute entière par nos environs pour les *Griſons* & le *Vorarlberg*, & doit en ce moment être renduë en grande partie à ſa deſtination: Elle eſt compoſée de quatre Diviſions, commandées par les Généraux *Moriot*, *Grouchy* & *Baraguay-d'Hilliers*, & eſtimées enſemble à 30. mille Hommes. Ces Forces paroiſſent deſtinées à faire l'attaque du *Tirol-Occidental*, tandis que le Général *Lecourbe* avec 36. à 40. mille Hommes attaquera le *Tirol-Septentrional*, & que d'un autre côté, le Général *Moncey* avec 20,000. Hommes s'avancera contre le même Pays par la *Valteline*. Le Général en chef *Macdonald* & ſon Quartier-Général ſont arrivés le 16. du courant de *Berne*, ſe rendant à *Zurich*.

EXTRAIT d'une Lettre de BERNE *du* 23. *Septembre.*

"Toute eſpérance de Paix paroît évanouïe. Les hoſtilités doivent avoir recommencé ſur le *Rhin* [*Helvétique.*] Le Général *François*, *Montchoiſy*, l'a, dit-on, annoncé au *Conſeil-Exécutif*, en demandant, que quelques Troupes *Helvétiques* fuſſent miſes ſur pié, pour garder les derrières de l'Armée de réſerve & pour couvrir les Frontières. Sur cette demande, il ſera levé deux Bataillons *Suiſſes* de 500. Hommes chacun; un Bataillon dans le Canton de *Zurich*; l'autre dans ceux de *Sentis* & de *Turgovie*, de manière que le premier fourniſſe 300, le ſecond 200. Hommes. Ces Troupes ſeront ſoldées & entretenuës par la *France*, & recevront les Vivres de Campagne ſur le même pié que les Troupes Françoiſes. Il ſera auſſi formé par *engagement volontaire* trois Compagnies de Carabiniers, & que la République *Françoiſe* prend également à ſa ſolde. — On apprend, que le Gouvernement de la *Cisalpine* a conſenti à lever la prohibition, qui avoit été miſe à la ſortie des Grains. Il étoit tems, que cette meſure fût priſe: Les Habitans des Cantons *Italiens* mouroient de faim: Déjà, dans celui de *Lugano*, la diſette avoit excité des mouvemens ſérieux parmi le Peuple."

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *juſqu'au* 10. Vendémiaire (2. *Octobre.*)

"Le *Premier-Conſul* a fait, par Arrêté du 7. *Fructidor*, une nouvelle Promotion de Conſeillers-d'Etat, en appellant au Conſeil-d'Etat, avec le commencement de l'an 9, les Citoyens *Saint-Cyr*, Lieutenant-Général en chef, pour la Section de la *Guerre*; *Barbé-Marbois*, Commiſſaire du Gouvernement auprès du Conſeil des Priſes, & *Thibaudeau*, Député de la *Gironde*, pour la Section de *Légiſlation*; *Miot*, Membre du *Tribunat*, *Français de Nantes*, Préfet de la *Charente-Inférieure*, & *Shee*, Préfet du *Mont-Tonnerre*.

& Commissaire-Général aux Départemens de la rive gauche du *Rhin*, pour la Se
l'*Intérieur*. On voit, que dans ces choix le *Premier-Consul* a suivi la maxime
de s'entourer de Conseillers, que leur expérience doit faire croire exercés aux
qu'ils sont destinés à traiter: Il l'a également suivie dans l'Arrêté du même jour, 7
dor, par lequel il a réglé, à commencer du Nouvel-an de *Vendémiaire* un
service du Conseil-d'Etat, de la manière suivante. "

ARRÊTÉ *du* 7. Fructidor *an* 8. (25. *Août* 1800.)

„ Les CONSULS de la République arrêtent: "

ART. I. A compter du 1. *Vendémiaire* prochain (23. Septembre 1800.) le service
seillers-d'Etat sera distingué en *service ordinaire* ou service du Conseil-d'Etat, & en
extraordinaire, consistant soit en *fonctions permanentes*, soit en *missions temporaires*.

II. Il ne pourra être employé au *service ordinaire* ou service du Conseil-d'Etat plus
rante Conseillers-d'Etat.

III. Les Conseillers-d'Etat, chargés d'un *service extraordinaire*, conserveront leur

IV. Lorsqu'un Membre du Conseil-d'Etat sera chargé par le *Premier-Consul* d'un
extraordinaire, il cessera d'être porté sur la Liste des *Conseillers-d'Etat en service or*

V. Tous les trois mois le *Premier-Consul* arrêtera la Liste des *Conseillers-d'Etat*
vice ordinaire.

VI. Les *Conseillers-d'Etat en service extraordinaire*, qui seroient de retour de l
sion, ne pourront prendre séance au Conseil-d'Etat qu'au commencement du trimestre
ils seront portés sur la Liste des *Conseillers-d'Etat en service ordinaire*.

VII. Le présent Arrêté ne sera point imprimé. *Le Premier-Consul* (*Signé*) BONAPA

„ En conformité de cet Arrêté, on voit paroître en ce moment les Listes des
seillers-d'Etat en *service ordinaire* & *extraordinaire* pour les trois premiers mois de
démiaire, *Brumaire* & *Frimaire*, de la 9me année de la République, qui vient de
mencer. Voici l'Acte, qui les contient. "

ARRÊTÉ du 5me *jour complémentaire* an 8. (22. Septembre 1800.)

„ BONAPARTE, Premier-Consul *de la République*, *arrête*, *que les Listes des*
lers-d'Etat en service ordinaire & extraordinaire *pour le premier trimestre de l'an 9*
glés, *ainsi qu'il suit*. "

SERVICE ORDINAIRE. *Section de Législation*. Les Citoyens *Boulay de la*
Président; *Berlier*; *Emery*; *Réal*; *Portalis*; *Thibaudeau*. — *Section de l'Intérieur*.
toyens *Roederer*, Président; *Benezech*; *Cretet*; *Chaptal*; *Regnaud* de *St. Jean-d'*
Fourcroy; *Joseph Bonaparte*; *Miot*; *François* de *Nantes*; *Shée*. — *Section de la Guer*
Citoyens *Lacuée*, Président; *Saint-Cyr*. — *Section de la Marine*. Les Citoyens
Président; *Champagny*; *Rédon*; *Najac*; *Truguet*. — *Section des Finances*. Les Citoy
fermont, Président; *Duchâtel*; *Devaines*; *Dufresne*; *Regnier*; *Barbé-Marbois*.

SERVICE EXTRAORDINAIRE. *Brune*, Général en chef de l'Armée d'*Italie*.
Ministre-Extraordinaire près la République *Ligurienne*. *Marmont*, Commandant de
serie de l'Armée d'*Italie*. *Petiet*, Ministre-Extraordinaire près la République
Bernadotte, Général en chef de l'Armée de l'*Ouest*. *Gantheaume*, Contre-Amiral,
dant une Division de la Flotte de *Brest*. *Caffarelli-Dufalga*, Préfet-Maritime à
calier, Préfet-Maritime à *l'Orient*. *Dubois* des *Vosges*, Préfet de *la Gironde*.
fet du *Mont-Tonnerre* & Commissaire-Général des Départemens de la rive gauche
Moreau de St. Mery, Résident de la République à *Parme*.

Le Premier-Consul (*Signé*) BONAPA

De LEYDE, *le 6. Octobre*. Le principal contenu des Papiers & Lettres,
nier Courier de l'*Empire* a apportés, concerne l'accomplissement de la nouvelle
tion d'Armistice du 20. Septembre par la dislocation des Armées & la remise
d'*Ulm*, d'*Ingolstadt* & de *Philipsbourg*, entre les mains des *François*. Les
démentent les bruits, répandus en *Allemagne* comme en *Suisse*, de Combats livrés
Frontières du *Tirol* au moment de la prolongation de la Suspension-d'Armes.
tre, en date d'*Augsbourg* du 28. Septembre, annonce, qu'il est passé ce jour-là
Ville pour *Paris* un Courier, expédié le 24. de *Vienne*, après que l'Empereur
dans la Capitale, eut assisté à un Conseil-d'Etat des plus prolongés. Cette
te, que le Comte de *Lehrbach*, qui est retourné à *Vienne* avec Sa Majesté,
destiné à se rendre au Congrès de *Luneville*, ne comptoit partir pour cette
que le 5. ou 6. Octobre, puisqu'il falloit attendre auparavant le retour du Co
voyé à *Londres* avec la Nouvelle de la Convention de *Hohenlinden* &c.

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQ
par ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune*.